

La concertation des Halles au bord du naufrage ?

(06/09/06)

L'annonce de la suppression du jardin Lalanne le 29 juin dernier illustre l'incohérence du processus de concertation et de décision, dont la chronologie est rappelée ci-dessous. Ce qui devait être un modèle de démocratie participative s'avère une mascarade destinée à entériner les choix pré-établis par Bertrand Delanoë, le nouvel « architecte en chef » des Halles.

1^{er} Juin 2002 : Discours de B. Delanoë à la Fête du Jardin extraordinaire : *« Pour redonner un sens à ce quartier, pour lui redonner le sourire qu'il mérite, j'ai besoin qu'il y ait des citoyens mobilisés comme vous, et des associations déterminées à ce que, tous ensemble, on améliore un peu les choses, on arrive à élaborer une politique municipale, des aménagements qui vous ressemblent. Pour que ces aménagements vous ressemblent, je vous demande de les inventer avec moi. »*

Décembre 2003 : Le Programme définitif du projet des Halles indique que *« Le jardin dit Lalanne doit être conservé au regard de sa fréquentation, à moins de proposer sur le site un espace du même type "jardin d'aventure", d'une surface identique, paysagé, fermé et animé. »*

7 avril 2004 : Les quatre équipes d'architectes présentent leurs maquettes : toutes suppriment le Jardin Lalanne.

21 juillet 2004 : Questions complémentaires posées aux quatre équipes, notamment sur la possibilité de réintégrer le jardin Lalanne.

Septembre 2004 : David Mangin est le seul à répondre positivement : *« La possibilité de conserver le jardin Lalanne est indiquée. Sa localisation pourrait être préservée ».*

16 septembre 2004 : Débat à la Bourse de Commerce et premier bémol annonceur du futur revirement de D. Mangin : *« Compte tenu du souhait de conserver le Jardin Lalanne, sans doute sera-t-il nécessaire de réduire l'auvent du côté du Jardin, mais il faudra regarder cela de très près car c'est loin d'être anodin sur le plan architectural. »* Explications : D. Mangin est ennuyé car, pour que son Carreau soit carré et non rectangulaire, il avait prévu un auvent de 22 mètres sur l'emplacement du jardin Lalanne.

15 décembre 2004 : D. Mangin se voit confier le dessin du jardin et la coordination d'ensemble. Le bâtiment fera l'objet d'un concours international, dont il préparera le cahier des charges.

Mai 2005 : Evaluation du jardin Lalanne par la Direction des parcs et jardins à la demande d'Yves Contassot, adjoint aux Espaces verts : *« Sur le plan des usages, ce jardin répond pleinement aux attentes des usagers et constitue une source réelle de satisfaction et de plaisir. Sur le plan de la sécurité, il vieillit convenablement et ne nécessite pas de gros travaux de réaménagement. »*

Octobre 2005 : Le programme officiel de l'aménagement du Jardin des Halles demande à D. Mangin *« d'étudier le maintien du jardin dit Lalanne ».*

19 octobre 2005 : Bilan de mandat de B. Delanoë. Jean-Pierre Caffet, adjoint à l'Urbanisme, annonce deux hypothèses pour le jardin Lalanne : maintien ou reproduction à l'identique.

29 novembre 2005 : Réunion de concertation. L'hypothèse de la suppression est désormais envisagée. Commentaire de J.P. Caffet : « *Les choses changent, c'est la vie* ».

25 mars 2006 : Les associations organisent une grande chaîne humaine autour du Jardin Lalanne : 300 participants, dont une centaine d'enfants et le maire du 1^{er}.

28 juin 2006 : Le Comité de soutien du jardin d'aventure compte 630 membres. Nouvelle manifestation au jardin, avec le maire du 2^{ème}.

29 juin 2006 : Première réunion de concertation officielle sur le Jardin des Halles. Y. Contassot annonce que, depuis un mois déjà, « *Le Maire de Paris a décidé que le parti urbain retenu nécessite la suppression du jardin Lalanne* ». Précision de D. Mangin : « *La mise en relation nécessaire des deux composantes du projet des Halles [bâtiment et jardin] constitue l'argument principal en faveur de la suppression du jardin Lalanne* ». Des associations s'étonnent : « *On ne dessine pas le jardin avant de savoir à quoi ressemblera la maison !* ». La Charte de concertation prévoit une possibilité d'étude de variante ponctuelle en cas de désaccord, mais Y. Contassot s'y oppose : « *Il ne sera pas fait d'étude alternative sur la conservation du jardin Lalanne, pour la suppression duquel des arbitrages ont été rendus* ». En revanche, il promet à nouveau « *une étude générale, qui sera très prochainement lancée, concernant les attentes des enfants en matière de jeux de jardin.* »

Conclusion : Le Maire de Paris a pris la décision de supprimer le jardin Lalanne malgré le programme du projet, publié après 18 mois de concertation ; malgré les questions complémentaires qui demandaient le maintien du jardin ; malgré le résultat de l'évaluation par les Parcs et Jardins ; au mépris de la mobilisation des adultes et des enfants ; en amont de toute concertation officielle ; avant l'étude sur les attentes des enfants ; et enfin sans possibilité d'étude de variante. Le seul motif de cette décision, dont les victimes sont les enfants des Halles et de Paris, serait-il de permettre à D. Mangin de faire réaliser le toit carré que le Maire lui-même lui avait refusé ?

En nous refusant le débat argumenté, contradictoire et équitable que nous demandons sur le Jardin d'aventure, B. Delanoë dément l'engagement qu'il a pris en faveur de la démocratie participative. Mais ce n'est qu'un exemple du naufrage de l'ensemble de la concertation des Halles : pour des raisons de calendrier électoral, le dessin du jardin et le cahier des charges du futur bâtiment seront arrêtés avant Noël, alors que trois réunions de concertation seulement ont eu lieu et qu'une étude sur les usagers des Halles est à la veille d'être lancée.

Il est encore temps d'éviter ce naufrage : **il faut retarder d'un an la définition du cahier des charges et donner du temps à la concertation.**